Commune de

Bussières

Zonage du

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1b. Plan de zonage

Partie centrale

1/2000e

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,	P.L.U. approuvé le :	25 avril 2019
Le Maire,	Modification n°1 approuvée le :	04 Septembre 2024
Le Président de la Métropole,	Révision allégée n°2 approuvée le :	04 Septembre 2024
Le Maire,		

Bureaux Natura Environnement Urbanisme

Légende :

Zonage
- U - Zone urbaine mixte
- Up - Secteur à vocation patrimoniale
- Ue - Emprise d'activité existante
- Ue - Emprises ou équipements publics
- Ua - Secteur urbain non desservi en assainissement collectif
- 1AU - Zone à urbaniser
- A - Zone agricole
- An - Zone agricole strictement protégée
- N - Zone naturelle

Dispositions particulières et prescriptions au titre des Art. L151-19 et L151-23 CU
- Ecologie - Bosquets, fêches protégés
- Ecologie - Zone humide protégée
- Patrimoine intéressant protégé au titre de l'article R151-41
- Patrimoine remarquable protégé au titre de l'article R151-41
- Patrimoine monument historique protégé
- Ecologie - Mare protégée
- Patrimoine protégé (Monument Historique)
- Patrimoine protégé (construction remarquable)
- Patrimoine paysager non boisé
- Patrimoine (ouvrage en pierre)
- Petit patrimoine rural
- Ecologie - Haie protégée
- Ecologie - Ripisylve protégée
- Patrimoine - Murs et murets protégés
- Patrimoine - Linéaire bâti à préserver

Autres prescriptions :
- Risques - Cavité souterraine
- EBC - Espace Boisé Classé
- ER - Emplacement réservé (voir pièce 3.3)
- OAP - Orientations d'aménagement et de programmation

Risques naturels :

Risques Aléas des zones inondables de la Côte viticole
- écoulement concentré
- écoulement diffus

Risques Aléas zones inondables Petite Grosne
- lit majeur

Agriculture - information à titre indicatif :

Bati agricole et viticole
- Bâtiment viticole

Prescriptions patrimoniales seules - Petit Bussières

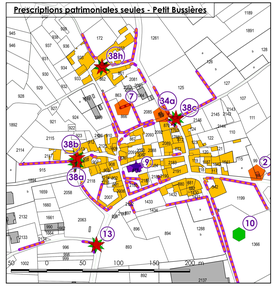

Partie centrale

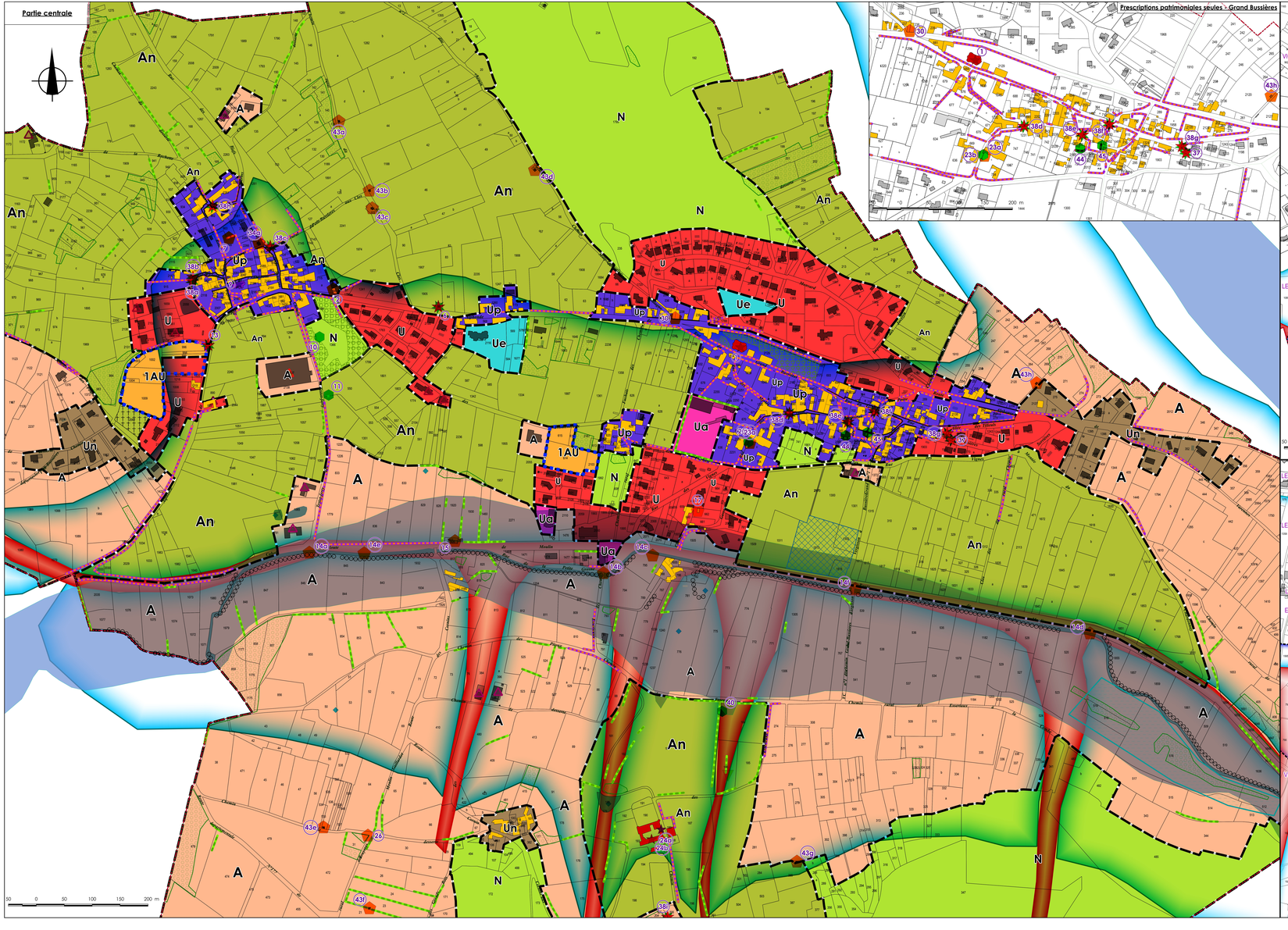

Prescriptions patrimoniales seules - Grand Bussières

Prescriptions AZI Petite Grosne et Côte viticole seules - Ouest

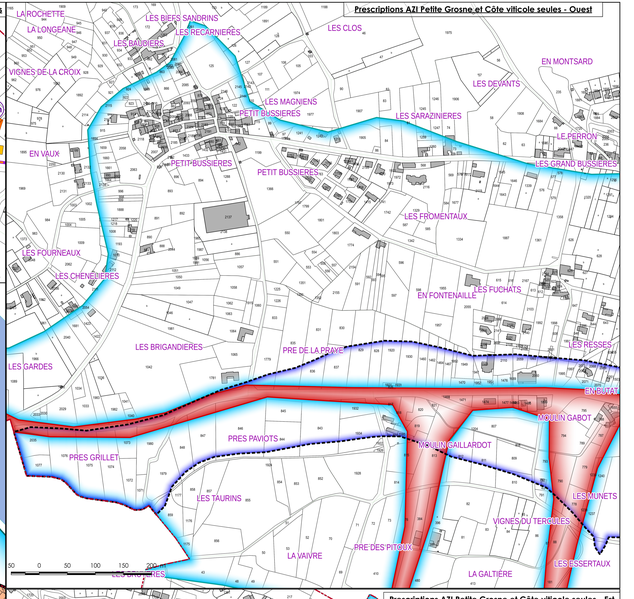

Prescriptions AZI Petite Grosne et Côte viticole seules - Est

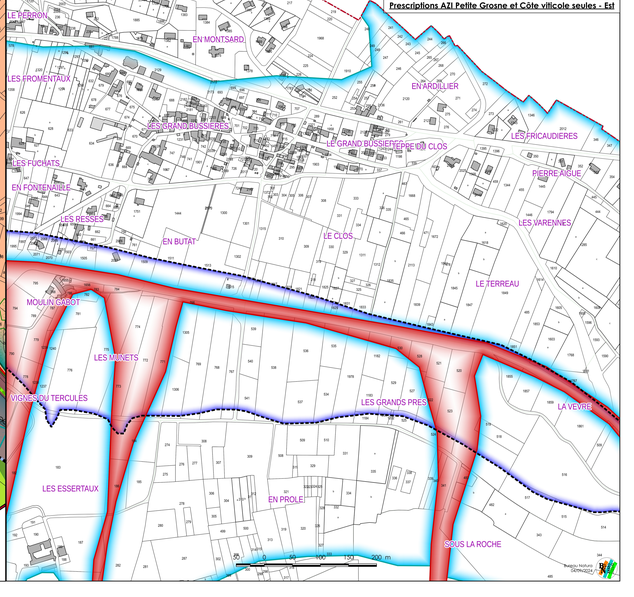

Bureaux Natura Environnement Urbanisme